



RÈGLEMENT INTÉRIEUR – CAMPING DU FESTIVAL DUB CAMP

Le camping du Dub Camp est bien plus qu'un espace de repos : il prolonge l'expérience du festival en offrant un lieu de vie collectif, festif et convivial. Chacun·e contribue à son ambiance et à sa qualité.

Afin de garantir la sécurité, le respect des personnes et la préservation du site, le présent règlement s'applique à toutes et tous.

Tout manquement pourra entraîner une exclusion immédiate du camping et du festival, sans remboursement, à la seule appréciation de l'organisation.

1. ACCÈS AU CAMPING ET HORAIRES

A – Camping classique (gratuit, inclus dans le pass)

- L'accès au camping est strictement réservé aux personnes munies d'un **billet festival valide** (celui-ci incluant automatiquement l'accès au camping)
- Chaque pass est **nominatif et valable pour 1 personne** (et non pour un emplacement).
- Le camping sera ouvert **le vendredi 10 juillet à 10h** et fermera **le lundi 13 juillet à 14h**.
- Le camping est accessible en continu pendant les horaires d'ouverture.
- L'accès au camping (et au festival) lors de votre arrivée ne seront plus possibles après 1h selon les conditions d'exploitation du festival.
- Des **contrôles de sécurité** (palpations, fouilles) seront réalisés par des agent·es habilité·es à l'entrée du site.
- Les mineurs **non accompagnés** ne sont pas autorisés. Une autorisation parentale accompagnée de la **copie de la pièce d'identité du signataire** est requise.
- Les festivalier·es doivent respecter les horaires de fermeture du site.

B – Zen camp (payant via notre billetterie)

- Vous devez être muni·es d'un billet dédié pour accéder au Zen Camp.
- Il est uniquement dédié aux tentes, et pas aux camions.
- Chaque pass est **nominatif et valable pour 1 personne** (et non pour un emplacement).
- Le camping sera ouvert **le vendredi 10 juillet à 10h** et fermera **le lundi 13 juillet à 14h**.
- Le camping est accessible en continu pendant les horaires d'ouverture.
- L'accès au Zen Camp lors de votre arrivée ne sera plus possible après 1h selon les conditions d'exploitation du festival.

- Des **contrôles de sécurité** (palpations, fouilles) seront réalisés par des agent·es habilité·es à l'entrée du site.
- Les mineurs **non accompagnés** ne sont pas autorisés. Une autorisation parentale accompagnée de la **copie de la pièce d'identité du signataire** est requise.
- Les festivalier·es doivent respecter les horaires de fermeture du site.

Il est **strictement interdit de camper en dehors des zones balisées**. Tout campement et/ou voiture gênant les issues de secours et les routes départementale sera démonté / déplacé.

2. INSTALLATION

- Le camping est un espace temporaire installé pour le festival : merci de respecter les zones d'installation indiquées.
- Les véhicules ne sont **pas autorisés à circuler ou stationner dans les zones de camping classique et Zen Camp**.
- **Les tentes ne sont pas autorisées sur les parkings et camping camion**.
- Les tentes, tonnelles ou structures doivent être installées de manière sécurisée et sans empiéter sur les espaces voisins et correctement lestées.
- Les organisateurs se réservent le droit de demander le déplacement ou le démontage de toute installation jugée dangereuse ou gênante.

3. SERVICES

- Sanitaires, douches (8h–22h) sont accessibles gratuitement. Les installations doivent être laissées propres après usage.
- Des animations sont proposées sur le camping (jeux en bois, slackline, Yoga...)
- Un marché de producteurs (bio et local - 10h à 14h30), une épicerie, un stand de petit-déjeuner (9h à 12h) un bar et des points d'eau sont disponibles sur place.

4. ACCESSIBILITÉ – PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR)

L'organisation s'engage à favoriser l'accès au camping pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, dans la limite des contraintes du site naturel.

- Des **espaces dédiés et adaptés** peuvent être proposés à proximité des accès et des services essentiels.
- Des **sanitaires accessibles (PMR)** sont disponibles sur le camping.
- Les personnes concernées peuvent bénéficier d'un **accès facilité** et, si nécessaire, d'un accompagnement.
- Les véhicules transportant des personnes à mobilité réduite peuvent être autorisés à accéder à des zones spécifiques, selon les modalités définies par l'organisation.
- Des zones de recharges pour fauteuils électriques sont prévues au niveau de la DPS – Protection Civile H24.

- Les campeur·euses sont invité·es à **respecter les aménagements réservés** et à ne pas en entraver l'accès.

Pour toute demande spécifique ou besoin d'accompagnement, il est recommandé de **contacter l'organisation en amont du festival.**

5. SÉCURITÉ ET INTERDICTIONS

Sont strictement interdits :

- Armes de toute nature (même factices), couteaux ou tout autre objets tranchants, pétards, feux d'artifice ou fumigènes, bombe au poivre, mâts ou objets contondants...*Cette liste n'est pas exhaustive*
- Toute source de flamme (barbecue, réchaud, feu ouvert, fumigènes, feux d'artifices etc).
- Groupes électrogènes et installations électriques non autorisées.
- Drones, lasers, mégaphones.
- Véhicules non autorisés dans le camping.
- Activités commerciales ou distributions non validées.
- Animaux (hors chiens-guides).
- Toilettes chimiques personnelles et raccordements sauvages.
- Tout comportement violent, agressif ou discriminatoire.

Les objets prohibés seront **confisqués à l'entrée** et restitués uniquement **le lundi entre 9h et 14h**. Au-delà, ils seront transférés au service des objets trouvés.

6. VÉHICULES ET STATIONNEMENT

- Les véhicules doivent être stationnés dans les parkings dédiés situés à proximité du site.
- Les camping-cars sont autorisés uniquement dans les zones prévues.
- Aucun véhicule n'est autorisé dans les zones de tentes. **Les tentes ne sont pas autorisées dans les espaces avec des véhicules.**

7. ENVIRONNEMENT ET PROPRETÉ

Le festival se tient sur un **terrain naturel**, mis à disposition par des exploitants agricoles, utilisé le reste de l'année pour le pâturage. Le respect de ce lieu est une responsabilité collective.

- Chaque campeur·euse est responsable de la propreté de son espace.
- Des points de tri et des sacs sont mis à disposition.
- Les déchets doivent être déposés dans les zones prévues.
- Les déchets dangereux (verre, mégots...) doivent être traités avec vigilance.

- Le camping sauvage est interdit.

Toute dégradation ou abandon de déchets pourra entraîner des sanctions **et une exclusion définitive**.

8. VIE COLLECTIVE ET RESPECT

- Le camping est un espace **de respect mutuel**, ouvert, inclusif et bienveillant.
- Toute violence, comportement dangereux ou irrespectueux peut entraîner une exclusion immédiate du site.
- Le calme doit être respecté dans les zones de repos, notamment la nuit.
- À l'intérieur comme à l'extérieur du camping, les campeur·euses doivent **éviter les nuisances sonores**, les comportements inappropriés et toute dégradation des biens publics ou privés.
- Toute incivilité envers les riverains (bruit, jets d'objets, urines sur la voie publique, tag...) entraînera **des sanctions immédiates**.

9. SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

- Des équipes de sécurité et de secours sont présentes en continu.
- Des dispositifs de prévention (santé, écoute, réduction des risques) sont disponibles.
- En cas de problème, contactez immédiatement un membre de l'organisation (équipe du camping et/ou secours présents)
- Les consignes des équipes de sécurité, des bénévoles et/ou de la Protection Civile doivent être respectées à tout moment.
- En cas de **problème, comportement suspect, ou gênant** signalez-vous immédiatement auprès d'un·e agent ou d'un·e bénévole.
- Un médecin urgentiste est présent sur le site ainsi qu'une zone d'écoute et de réassurance avec une psychologue si besoin.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte. N'apportez que le strict nécessaire.

10. NEUTRALITÉ ET INCLUSION

- Le camping est un espace neutre et non discriminant.
- Sont interdits : propos ou comportements à caractère politique, religieux ou discriminatoire.
- Toute forme de racisme, sexisme, LGBTQIA+phobie ou autre discrimination entraînera une exclusion immédiate.
- Les distributions, collectes ou actions militantes sont interdites sans autorisation.

Toute transgression entraînera **l'exclusion définitive** sans préavis.

11. NOURRITURE ET BOISSON

- Nourriture et boissons sont autorisées. (Le verre est autorisé uniquement sur le camping)
- Des espaces de restauration, un marché de producteurs (bio et locale), une épicerie, un stand de petit-déjeuner, un bar et des points d'eau gratuit sont disponibles sur place.
- Toute source de flamme est interdite (barbecue, réchaud, feu ouvert, fumigène et feux d'artifices).
- Seuls les couverts en plastique (réutilisable) et en bois sont autorisés.

12. ÉQUIPEMENTS ET ÉNERGIE

- Des points de recharge pour les téléphones sont proposés auprès de notre partenaire Global Charger.
- Les équipements dangereux ou non autorisés sont interdits (réchaud, barbecue, batterie lithium etc.)
- Toute source de feu est strictement prohibée.

13. MODALITÉS DE PAIEMENT

- Le camping fonctionne exclusivement en système cashless. Votre compte peut être créé et rechargé **en ligne ou sur place**.
- Aucun paiement en espèces n'est accepté **SAUF** sur le marché des producteurs.

13. APPLICATION DU RÈGLEMENT ET RECOURS

- L'ensemble des équipes est habilité à faire respecter ce règlement.
- Des mesures immédiates peuvent être prises (avertissement, confiscation, exclusion).
- En cas de litige, un recours peut être adressé à la direction, sans suspension de la décision initiale : le recours doit être **clair, formulé dans un délai raisonnable et ne suspend pas la décision initiale**. Toute requête sera examinée avec **équité et sérieux**, dans le respect du collectif.

14. ENGAGEMENT

En respectant ce règlement, vous contribuez à faire du camping un espace sûr, respectueux et festif.

Merci à toutes et tous pour votre vigilance, votre bienveillance et votre esprit collectif.